

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022

Séance n° 3/2022

**Présents** : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, GALEWICZ Anne-Marie

**Excusés** : MARQUET François donne pouvoir à Carole BACHELET

**Secrétaire de séance** : BACHELET Carole

**Date de la convocation** : 18 mars 2022

### INTERCOMMUNALITE

#### 1. *Solidarité Ukraine*

Au niveau de l'arrondissement Roannais 105 communes participent au dispositif mis en place :

- actions au niveau des logements : une aide de 1€ par hbt sera versée au CCAS de Roanne afin de meubler les appartements mis à disposition

- actions humanitaires : bus affrété par la ville de Roanne, à destination de la frontière ukrainienne a transporté des denrées alimentaires et produits d'hygiène et devrait revenir avec des familles Ukrainiennes

- sites dédiés : [roannais-ukraine.fr](http://roannais-ukraine.fr) et solidarité Ukraine sur [www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr)

#### 2. *Coût du service ADS (Autorisations Droit du Sol)*

Mme le Maire rappelle aux conseillers que les dossiers d'urbanisme sont instruits par le service ADS de Roannais Agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

En 2021, 101 dossiers ont été traités pour la commune : 50 CU – 42 DP – 7 PC – 2 PD

Coût pour 2021 : 3 279 € d'actes + 1 382.53 € de frais fixes

### ECOLE, SPORT, LOISIRS

#### 3. *Ouverture de la pêche*

Mme Déplace informe les conseillers que la pêche ouvrira à l'étang communal le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Tarifs : carte journalière 5 €

carte annuelle 60 €

Les garde-pêches sont Messieurs Danton, Bardet, Rollet et Catheland.

#### 4. *Convention RASED et PSY SCOLAIRE*

Mme Déplace explique qu'il s'agit d'un dispositif mis en place pour les élèves en difficulté.

Le maître d'adaptation et la psychologue scolaire interviennent dans des locaux à Renaison avec le matériel fourni par la commune de Renaison.

Les communes du canton de Renaison participent à hauteur de 10€/classe pour le maître d'adaptation pour l'année scolaire 2021-2022 et à hauteur de 10€/classe pour la psychologue scolaire

Le conseil accepte à l'unanimité cette participation

### VOIRIE

#### 5. *SIEL : éclairage public*

Mme le Maire confirme que le chiffrage proposé par le SIEL et voté à la dernière séance de conseil municipal ne comprenait pas l'éclairage du stade. Le SIEL estime que le coût du passage en éclairage led du terrain d'honneur serait de 17 000€. Le terrain de boules est actuellement en halogène, très énergivore.

Mme le Maire propose de demander également un chiffrage au SIEL.

Par rapport au projet de passage en éclairage led de la commune, 2 points sont à affiner :

- Le SIEL a identifié 2 points lumineux aux extrémités du bourg (ancienne RN7 direction Lapalisse et chez Game) qui pourraient être supprimés : les conseillers décident de les conserver.

- La commune compte 11 secteurs lumineux : il faut définir les secteurs qui seront totalement éteints la nuit (comme actuellement) et ceux qui resteront éclairés toute la nuit mais feront l'objet d'un abaissement.

**6. *Parking Belle Campagne : devis réfection petit édifice***

Mme le Maire donne lecture des devis pour la réfection du petit édifice.

L'étude réalisée par l'Atelier du Ginkgo estimait les travaux à 9 000 €

- Entreprise Spindler : couverture maçonnerie 1 584.60 € HT

- Entreprise Xavier Laurent : renfort toiture 700 € HT

Coût total restauration : 2 284 € HT

Le conseil accepte à l'unanimité de retenir ces 2 entreprises

Mme le Maire explique que le dossier n'a pas été retenu pour bénéficier de la subvention amende de police. Le Département a proposé de basculer cette demande sur l'enveloppe solidarité.

L'appel d'offre s'est terminé le 17 mars. Les offres ont été transmises au maître d'œuvre pour étude.

**7. *Parking vélo : subvention***

La subvention accordée sera de 411.34 €, soit 50% de la dépense.

**8. *Adressage des hameaux :***

L'entreprise Lacroix nous a informés d'une livraison possible des panneaux de route et numéros au 15 avril.

**9. *Voirie***

M. Jeneste informe les élus que le montant de la subvention pour la voirie 2022 devrait être annoncé début avril.

M. Decombe, technicien voirie au Département viendra vendredi 1<sup>er</sup> avril à 9h pour étudier la mise en place du stationnement en épi, ancienne RN7, au niveau du restaurant.

## **BATIMENTS**

**10. *Salle des fêtes : avant-projet sommaire, subvention rénovation***

M. Garret a présenté l'avant-projet sommaire qui prévoyait la couverture en tuiles de la salle des fêtes. Cette solution présente un surcoût de 22 000 € par rapport au chiffrage qui prévoit une toiture en zinc.

La toiture zinc est donc retenue. Le projet prévoit également la création d'une extension.

L'avant-projet sommaire est accepté pour le montant de 479 120.65 € HT

Le conseil municipal à 14 voix pour et 1 voix contre.

Mme le Maire recevra Mme Rotkopf vice-présidente de la Région Auvergne Rhône Alpes afin de lui présenter le projet de rénovation de la salle des fêtes.

Dans le cadre de l'appel à projet Rénovation, le montant maximum estimé sur les dépenses de maîtrise d'œuvre est de 10 000 €

Dans le cadre du dispositif AMI PEUPLIER le montant maximum de subvention est de 15 000 €.

**11. *Eglise : chantier, réfection des vitraux, devis électricité, contrat de maintenances horloge***

- chantier : le piquage est bien avancé

- électricité : installation de prises de courant au clocher

Devis entreprise Dupuy : 757 € HT

Devis L'expert du temps : 408 € HT

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise L'expert du temps

- Des essais de finition ont été réalisés sur l'église et sont visibles depuis la ruelle route de St Bonnet. L'ABF a validé l'essai d'une teinte beige rosée qui laisse apparaître quelques pierres. Ceci permettra de ne pas avoir de grandes surfaces de façades uniformes. Les contreforts resteront apparents.

- Des devis complémentaires ont été réalisés par l'entreprise Comte : il s'agit de restaurer les ouvertures qui accueilleront les abats son, les pierres d'encadrement étant très abimées. Ces devis seront étudiés par le maître d'œuvre lors de la prochaine réunion de chantier.

- Contrat entretien cloche et horloge : depuis 2010 c'est l'entreprise Bodet qui détient le contrat de maintenance de l'horloge et des cloches.

Le coût actuel pour l'entreprise Bodet est de 295.67 € TTC

Le devis réalisé par l'entreprise L'expert du temps est de 168 € TTC

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition de L'expert du temps pour 168 € TTC annuel

- Vitraux (autres que Chateumorand)

L'église faisant l'objet de gros travaux de restauration (façade et vitrail de Chateamorand), il apparaît opportun d'étudier la restauration de l'ensemble des 12 vitraux :

- devis des Ateliers Thomas Vitraux : 29 763 € HT

- devis de De Pirey Design Studio : 88 844 € HT

Le conseil accepte à 14 voix pour et 1 abstention la restauration de l'ensemble des 12 vitraux.

Le choix du vitrailliste se fera ultérieurement.

#### **12. Vitrail de Chateamorand : résultat de l'appel d'offres**

Mme le Maire annonce que l'appel d'offre s'est clôturé le 21 mars, 2 offres ont été réceptionnés. Elles ont été transmises à la DRAC pour étude. La décision sera prise ultérieurement lorsque les 2 offres auront été étudiées précisément.

#### **13. Gîte : cuisine du gîte, devis pour les blocs secours**

Les travaux d'électricité ont été réalisé par l'entreprise Dupuy.

Un devis pour la création d'un meuble de rangement avec plan de travail a été réalisé par l'entreprise CS Menuiserie : 450 € HT

Le conseil accepte à l'unanimité

Suite au contrôle de sécurité effectué par Socotec, il est nécessaire de remplacer les blocs secours :

Devis pour 9 blocs de secours, 1 baie, télécommande multifonction ainsi que câble et main d'œuvre :

- Entreprise Bailly : 1 594 € HT

- Entreprise Dupuy : 3 518.56 € HT

Des précisions techniques doivent être apportées par les artisans, la décision sera prise ultérieurement.

#### **14. Maison Berthon : douche logement**

M. Dumas informe les élus qu'il s'est rendu sur place avec un agent. Les travaux seront réalisés par les agents communaux.

#### **15. Antenne très bas débit**

L'antenne a été posée sur le local voirie.

#### **16. Travaux divers**

Des travaux sont nécessaires sur le petit local attenant à la cuisine. Celui-ci n'avait pas fait l'objet de travaux lors de la rénovation. Des entreprises seront contactées pour réaliser des devis.

#### **17. Isolation ancienne école**

Selon l'étude thermographique réalisée par M. Despreaux, technicien du SIEL, l'isolation extérieure permettrait une économie de seulement 10%.

Un technicien de l'ABF s'est déplacé sur la commune et estime que des travaux d'isolation extérieure qui recouvriraient les décors de la façade actuelle ne seront pas autorisés.

#### **18. Entretien des hottes**

L'entreprise DHN est intervenue pour le nettoyage des hottes et a émis les constats suivants :

Restaurant scolaire : pas de remarque

Salle Des Fêtes : le conduit n'est pas gainé ce qui ne permet pas un nettoyage efficace

Bar restaurant : souci d'accès pour le nettoyage. L'entreprise Morel qui a réalisé les travaux lors de la rénovation a été contactée.

## PERSONNEL

### **19. Astreintes 2022**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en période hivernale, c'est-à-dire de début décembre à fin février, les employés de la voirie effectuent par roulement un service d'astreinte. Le système d'astreinte a évolué cet hiver. En effet des astreintes à la semaine ont été planifiées pour chacun des trois agents voirie. Chacun d'eux se tient donc prêt à intervenir, du lundi matin au dimanche soir, pour tout incident survenant sur les voies communales (neige, verglas, arbres abattus, ...).

Le coût de l'astreinte à la semaine est de 159.20 €/semaine, il était de 116.20 €/week-end.  
Le conseil accepte à l'unanimité le paiement des heures d'astreintes aux agents voirie

## QUESTIONS DIVERSES

### **20. Convention d'occupation des terrains**

Des réserves foncières sont mises à disposition de 3 locataires pour un usage agricole : Messieurs Livet, Deyrat et Tison. La convention signée pour 3 ans arrive à échéance le 30 mars. Il convient de la renouveler. Le montant de la location est de 130€ /ha/an.  
Le conseil accepte à l'unanimité le renouvellement de ces conventions.

### **21. Bureau de vote : planification**

Il s'agit d'établir la planification de la tenue des bureaux de votes pour les élections présidentielles des 10 et 24 juin, de 8h à 19h

### **22. Droit de préemption :**

Parcelle AB 442 : le conseil n'exerce pas son droit de préemption

**Séance levée à 22 h 10**